

Discussion sur le diagnostic

Après un rappel sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE, les enjeux du diagnostic sont présentés à la CLE.

Ces enjeux ont été définis lors des trois commissions techniques qui ont précédé cette séance plénière de la CLE. Ils concernent les trois grandes problématiques du SAGE à savoir : la ressource en eau potable, les inondations et les milieux aquatiques.

Les enjeux liés à la ressource en eau potable :

E1. Assurer une gestion globale et durable de la ressource

E2. Sécuriser la distribution de la ressource en eau

E3. Lutter contre les pollutions diffuses

E4. Lutter contre les pollutions accidentelles

M. Calonnec indique au sujet des bétouilles qu'il existe un recensement réalisé par la DDAF de l'Eure qui permettrait d'améliorer la connaissance de celles présentes sur le bassin de l'Avre.

Mrs Naveau et Godinot précisent que le public commence à être sensibilisé sur l'importance de préserver la ressource en eau potable puisque ces dernières années une baisse, de l'ordre de 10%, de la consommation en eau potable a été observée,

M. Lengrand s'interroge sur le fait que les prélèvements agricoles et domestiques d'eau sur la nappe soient sous-estimés. Me Jacono lui répond que ce sont les conclusions du service financier de l'Agence de l'eau à Nanterre qui fait le suivi des redevances prélèvements.

Mrs Plovie et Prevost regrettent que le document de synthèse du diagnostic ne fasse pas mieux apparaître les actions de sensibilisation menées par notamment les chambres d'agriculture et les départements auprès de la profession agricole. Qu'il s'agisse des opérations « Nitrates moins », « bassins d'alimentation en eau potable » ou encore de l'impact positif des bandes enherbées. A ce sujet, M. Laya indique que les bandes enherbées mise en place en amont des sources de la Vigne il y a 12 ans n'ont pour l'instant pas engendré d'amélioration sur la qualité de l'eau captée, la discontinuité de ces bandes ainsi que la présence d'exutoires de drainage qui les court-circuitent constituant des facteurs limitant.

M. Laroche précise que des études ont été menées sur l'efficacité des bandes enherbées en fonction de leur largeur et qu'il apparaissait que ces bandes étaient seulement efficaces à partir de 12m.

M. Prevost ajoute par ailleurs que les prairies sont figées depuis 2003.

Les enjeux liés aux inondations :

E5. Limiter l'aléa « ruissellement »

E6. Limiter l'aléa « débordements de rivière »

E7. Contrôler et réduire de la vulnérabilité

E8. Une gestion de crise à améliorer

M. Riehl regrette que les travaux subventionnés dans le domaine de la lutte contre les inondations soient de nature très différente en fonction des époques, il aimerait qu'une seule et même politique soit définie pour plus de cohérence. Il regrette également que les arrêtés d'ouverture des vannages en hiver pris en 2001 et 2002 n'aient pas été reconduits depuis. Ce à quoi Me Ruaux répond que le niveau bas de la nappe ne le justifiait pas.

M. Scornet s'interroge sur l'intérêt d'ouvrir les vannages en hiver dans l'Orne comme cela a déjà été fait dans l'Eure et l'Eure-et-Loir, la fermeture partielle de ces derniers permettant de retenir l'eau dans partie amont du bassin qui est moins vulnérable.

M. Plovie s'interroge sur le rôle des canaux d'irrigation qui selon lui ne permettraient pas de décharger l'Avre en amont des grandes villes puisqu'ils ne fonctionnent qu'en basses eaux.

Les enjeux liés aux milieux naturels :

E9. Atteindre une bonne qualité des eaux superficielles

E10. Assurer un débit minimum

E11. Reconquérir la potentialité piscicole de l'Avre

E12. Préserver le patrimoine naturel et les zones humides

E13. Restaurer la morphologie

E14. Sensibiliser les acteurs

M. Laroche estime que le problème majeur qui entrave la gestion piscicole est le manque de gestionnaires locaux qui seuls peuvent mettre en œuvre les préconisations des Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles, les associations de pêcheurs ne suffisant pas à réaliser des plans d'actions efficaces du fait de l'importance du linéaire privatif.

M. Marie insiste sur l'importance de la communication auprès du public pour faire comprendre certaines mesures. La difficulté actuelle à faire accepter la nécessité d'un SPANC et d'une redevance assainissement en est la preuve.

Il s'interroge sur la difficulté à assainir certaines communes telles que Chennebrun (où il est difficilement envisageable d'installer une station d'épuration rejetant dans l'Avre) et explique que les communautés de communes ont besoin d'aide dans le domaine de l'assainissement autonome.

Ces 14 enjeux devront être déclinés en objectifs puis en actions (de gestion, d'aménagement et de communication). La mise en œuvre de ces actions nécessitera une maîtrise d'ouvrage opérationnelle dans les différents domaines liés à la gestion de l'eau, or cette maîtrise d'ouvrage fait actuellement défaut sur le bassin. Elle constitue de ce fait le quinzième enjeu de ce diagnostic.

E15. Mettre en place une maîtrise d'ouvrage locale adaptée

Gestion administrative et votes

La validation du diagnostic, sous réserve de l'intégration des commentaires des membres de la CLE, est soumise au vote.

Résultat du vote :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Mise en œuvre de la DCE- Elaboration du programme de mesures
du SDAGE Seine-Normandie
(Me Jacono Agence de l'eau)

La mise en œuvre nationale de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau repose sur :

- L'état des lieux des masses d'eau (état, enjeux)
- La définition des objectifs de qualité à atteindre (SDAGE)
- L'élaboration d'un programme d'actions (programme de mesures annexé au SDAGE)
- La caractérisation d'un programme de surveillance pour mesurer l'efficacité des mesures et vérifier l'atteinte des objectifs

Le SDAGE et son programme de mesures devront être validés en 2009.

Les objectifs environnementaux de la DCE donnent la priorité à la biologie. Ainsi les masses d'eau superficielles doivent atteindre d'ici 2015 un bon état chimique et écologique tandis que les masses d'eau souterraines doivent atteindre un bon état quantitatif et chimique.

L'élaboration du programme de mesures aura pour objectif de déterminer les mesures (actions) ou les combinaisons de mesures nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par la DCE. A savoir :

- Ne pas dégrader les masses d'eau actuellement au bon état,
- Atteindre le bon état sur les masses d'eau n'étant pas actuellement en bon état,
- Atteindre le bon potentiel sur les masses d'eau fortement modifiées (qui ne concernent pas l'Avre).

Ce programme de mesures constitue donc une approche planificatrice.

Si des difficultés se présentent pour atteindre le bon état en 2015, des reports de délais sont possible pour 2021 ou 2027. Des dérogations aux objectifs sont également envisageables mais uniquement pour certaines thématiques identifiées et à condition d'une justification technique et/ou socio-économique. Ainsi l'évaluation économique du programme de mesures permet de déterminer l'intérêt d'une mesure en fonction de son coût et de son efficacité.

Le coût du programme de mesures sur le secteur Seine-aval pour la période 2010-2015 est estimé à 2 milliards 320 millions d'euros, soit 399 millions d'euros par an ou encore 181 €/habitant/an, dont 60% pour l'atteinte des objectifs liés aux eaux souterraines.

Pour le bassin de l'Avre l'évaluation économique du programme de mesures aboutit à un total d'environ 17 millions d'euros par an, soit environ 280 €/habitant répartis de la manière suivante :

- 53% pour la lutte contre les pollutions diffuses agricoles,
- 26% pour la lutte contre le ruissellement,
- 12% pour la lutte contre les pollutions ponctuelles,
- 9% pour la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides.

Etant donné l'importance du coût des mesures pour le bassin de l'Avre, un report d'objectif est envisagé pour 4 des 5 masses d'eau, la cinquième devant bénéficier d'un report de délai pour l'atteinte du bon état en 2021.

Une synthèse de l'état des masses d'eau de surface et souterraines du bassin est présentée en annexe de ce compte-rendu.

Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'étant posée par l'assistance, Monsieur le Président remercie les membres de leur participation ainsi que Me le maire de Tillières-sur-Avre d'avoir accueillie la CLE du SAGE de l'Avre et clôt la séance.

Ainsi fait et délibéré à Tillières-sur-Avre les jour, mois et an que susdits

Le Président de la CLE

Louis PETIET

Louis Petiet